


Municipalité d'Adstock - Règlement de zonage numéro 69-07, feuillet 1 de 5



Amendements

- 79-07, agrandissement de la zone industrielle 1 1 (voir feuillet 2) et identification du projet de voie cyclable du Grand Lac Saint-François, entré en vigueur le 12 octobre 2007
- 81-07, création de la zone IA 1, entré en vigueur le 12 octobre 2007 (voir feuillet 2)
- 91-08, création de la zone agricole dynamique conditionnelle (ADC), entré en vigueur le 11 septembre 2008
- 93-08, création de la zone récréoforestière du Mont Adstock (AFR), entré en vigueur le 11 septembre 2008
- 94-08, création du nouveau secteur de zone mixte MD 5 à même une partie du secteur des secteurs de zone I 1 et RA 3, entré en vigueur le 11 septembre 2008 (voir feuillet 2)
- 105-08, Agrandissement du secteur de zone MC 1, entré en vigueur le 12 février 2009 (voir feuillet 2)

règlement 69-2007 entré en vigueur le 14 août 2007
Bernardin Hamann, Directeur général
Hélène Faucher, Mairesse

Base de données topographiques du Québec
Service de la cartographie
Ministère des ressources naturelles
Gouvernement du Québec
NAD_1983_MTM_7
Projection: Transverse_Mercator
GCS_North_American_1983

avril 2009

Règlement 79-07
..... Chaussée désignée
——— Projet circuit cyclable du Grand Lac Saint-François

